Image not found or type unknown

Ancienne créance banque suite à une faillite

Par **marius13**, le **03/04/2015** à **12:16**

Bonjour,
suite à la faillite de la SARL dont j'étais le gérant, j'ai été condamné le 30/05/2001 à rembourser le découvert et le solde d'un crédit d'équipement pour un montant total de 8500 euros. Une inscription d'hypothèque a été déposée le 02/06/2000 pour 10.000 euros. Je n'ai plus eu de nouvelles jusqu'à ce jour où je reçois une citation de conciliation datée du 03/04/2015, augmenté des intérêts et frais pour un montant total de 22000 euros. Je voudrais savoir si une créance est toujours valable après tout ce temps et si la banque n'avait pas obligation de renouveler régulièrement cette créance. Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés